ART. LIMINAIRE N° CF847

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N º CF847

présenté par

Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE LIMINAIRE

I. – A la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :
« -2,2 »
le nombre :
« -2,4 ».
II. – En conséquence, à la troisième ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au nombre :
« -7,0 »
le nombre :
« -6,8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à corriger la prévision de solde structurel pour 2020, en la passant de -2,2 à -2,4 %.

Pour rappel, lors de l'examen du PLFR-2 pour 2020, les députés Socialistes et apparentés avaient déposé un amendement visant à corriger la prévision de solde structurel pour 2020, en la passant de -2,0 à -2,2 %, au motif « qu'il y a de fortes chances que certaines dépenses aujourd'hui qualifiées d'exceptionnelles perdurent après 2020 ».

ART. LIMINAIRE N° CF847

Force est de constater qu'ils avaient vu juste.

Cet amendement reprend la même argumentation :il y a de fortes chances que certaines dépenses encore qualifiées aujourd'hui d'exceptionnelles perdurent après 2020.